LE MOUVEMENT CORPORATIF

Chez les sous-agents des P. T. T.

Ils réclameraient la « thune »

Les cheminots ont fait grève pour obtenir le relèvement de leurs salaires et un minimum de 1.850 francs par an. L'administration de l'Ouest-Etat a accordé la « thune » à tous les agents des gares de la région parisienne, mais seulement par journée de travail effectif, ce qui fait une moyenne de 120 francs par mois.

Cette grève a fait réfléchir les facteurs des postes. Eux aussi, dit M. Paul Bochin, dans le « Journal », réclament la « thune », mais pour les travailleurs des villes exclusivement. Les facteurs ruraux se contenteraient de trois francs par jour. Ils gagnent actuellement 2 fr. 10 et ils estiment que ce salaire est dérisoire.

Les trente mille facteurs des postes adhérents à l'association générale des sous-agents n'ont pas cessé le travail lors des deux grèves de 1909, ils ont toujours été ennemis des moyens violents, mais aujourd'hui ils s'indignent presque d'apprendre qu'on accorde de gros avantages, sinon complète satisfaction, aux cheminots qui ont déserté leur poste, alors qu'on ajourne les améliorations pour les facteurs qui se sont contentés de réclamer.

L'organe corporatif de l'A. G. des sous-agents publie cette semaine une note qui exprime clairement le mécontentement des petits fonctionnaires des postes. La voici :

« Les cheminots ont fait grève, ils auront leurs cent sous au 1er janvier.

« Le facteur rural et le facteur des villes n'ont jamais fait grève : l'un gagne 42 sous par jour, l'autre 3 fr. 15, ils demandent pour vivre 3 et 5 francs par jour.

« Tous deux sont restés fidèles à leur service, fidèles au bien public, fidèles à leurs devoirs.

« Nous pouvons dire à M. le ministre des P. T. T. que d'accomplir son devoir ne mérite certes pas une récompense, mais que cela mérite bien qu'on examine avec une grande bienveillance les vœux raisonnables de serviteurs dévoués.

« Il ne faut pas non plus que notre ministre puisse laisser dire que des fonctionnaires en révolte ont obtenu des satisfactions et que ceux qui n'ont pas méconnu leurs devoirs ont été bernés par des promesses trop souvent renouvelées.

« Aussi, nous espérons que M. Millerand se rendra aux raisons données par l'Association générale pour la réalisation de son programme de traitement en trois années.

« Plus de promesses, des actes pour 1911 ».

Ce que dit M. Roblet

La question du relèvement des salaires des facteurs a été posée à la Chambre des députés. La loi Chautard-Desplas, qui donnerait satisfaction aux postiers, viendra en discussion au Sénat, mais le gouvernement ne semble pas disposé à l'appuyer complètement et c'est ce qui mécontente le personnel.

Les postiers ont refusé de faire grève en 1909, mais s'ensuit-il qu'ils sont résolus à ne jamais cesser le travail ?

A cette question, M. Roblet, secrétaire général de l'Association générale des sous-agents, répond :

— Cette question de principe s'est posée à notre attention depuis longtemps. Notre résolution fut vite prise. Nous nous sommes dit : Les sous-agents des postes sont les employés de la nation et non les serviteurs des ministres.

« Si nous déclarons une grève ou que nous adhérions à une grève déjà déclarée, c'est aux intérêts de la nation que nous porterons préjudice, et non aux intérêts des ministres, qui persisteraient à méconnaître la justesse des vœux que nous leur soumettons.

« Lutter contre les intérêts de la nation n'est-ce pas travailler contre nous-mêmes ? Est-ce que les sous-agents des postes et des télégraphes ne sont pas aussi des contribuables ?

« Ce serait en même temps nous aliéner les sympathies du public et indisposer les représentants du peuple et les pouvoirs publics, à qui nous avons toujours eu la faculté de soumettre nos vœux et avec lesquels nous avons toujours pu les discuter.

« Mais si nous avons obtenu quelques satisfactions, nous n'avons pas encore ce que nous désirons. Les sous-agents sont les enfants bâtards de l'administration !

« C'est l'aveu de M. Charles Dumont, rapporteur du budget des postes, et vous pouvez vous convaincre que c'est une réalité. M. Dumont dit : « L'augmentation « moyenne par unité, depuis 1898, a été, « pour les agents, de 210 fr. ; pour les sous- « agents, de 189 fr., et pour les ouvriers « des lignes de 141 fr. »

« Nous pensons que cette situation inférieure qui nous est faite par rapport aux ouvriers des lignes servira avec succès notre cause auprès des parlementaires et du public. Nous sommes d'ailleurs persuadés que notre méthode, qui a toujours été ferme, correcte et loyale, sera plus féconde en résultats que celle préconisée par les violents. »

— Est-ce à dire que vous ne ferez jamais grève ?

— C'est une promesse que je ne puis pas faire ! Jusqu'à présent, nous avons donné la preuve de notre attachement à notre service, aux intérêts du public et aux institutions républicaines. J'espère qu'il en sera de même dans l'avenir, cependant je ne puis pas en répondre, car il est bien plus difficile de résister à l'entraînement que d'adhérer à l'agitation.

« N'oubliez pas surtout que le traitement moyen des facteurs ruraux et locaux (ils sont au nombre de 22.876) est de 1.000 francs. Ils débutent à 800 francs (42 sous par jour) et obtiennent, par des augmentations successives de 50 francs, le traitement de 1.200 fr. par an au bout de 27 années de bons services !

« L'Association générale des sous-agents a fait confiance au gouvernement. Celui-ci a déclaré ne pouvoir accepter la proposition de réaliser en trois ans le programme ministériel. Cela veut dire qu'il n'acceptera pas davantage la proposition Chautard-Desplas, qui est au Sénat.

« Ce résultat négatif nous procurera l'occasion de rechercher parmi les moyens légaux ceux qui pourront nous servir pour obtenir ce que tous les sous-agents désirent. »

Il y a encore loin de ces déclarations, énergiques cependant, à une grève générale des facteurs ; mais ces modestes postiers, soutenus par l'Association générale, sont résolus à obtenir dans un délai aussi bref que possible, une amélioration à leur sort.

CHEZ LES MINEURS

L'unité minière et la Fédération syndicale

L'Unité réalisée dans le Pas-de-Calais entre le Vieux Syndicat, que préside M. Basly, et la Fédération Syndicale de M. Broutchoux, serait-elle sur le point de se rompre ?

Broutchoux vient d'écrire, par manière de commentaire au récent congrès de Lens et à la grève des cheminots :

« La grève des cheminots fit tressaillir les gueules noires. Le vendredi 14 octobre, les mineurs de Billy-Montigny et ceux de Sallaumines déclaraient la grève, obligeant le politicien Basly à réunir le Conseil d'administration du Syndicat.

« C'est le dimanche qu'eut lieu cette réunion de bourgeois radicaux-socialistes, car, dans le Conseil d'administration, il n'y a pas de mineurs en activité de travail.

« Ce Conseil ajourna la grève sous le piètre prétexte de réunir un Congrès qui se tint le mercredi 19. A ce Congrès, il y avait 89 délégués. Sur ces 89, il y en avait au moins 70 qui étaient là sans avoir consulté les ouvriers. Ce n'était qu'une caricature de Congrès, majorisé par des créatures de Basly. Que pouvaient faire contre cette majorité de briandistes les quelques bons délégués qui s'y trouvaient ? Rien.

« Pour approuver Briand, il y eut 61 lâches.

« Pour approuver les cheminots, il y eut 14 courageux.

« Il y eut 14 abstentions du Nord.

« Le soir même, après ce lâchage, les mineurs en grève décidaient la reprise.

« Basly a prouvé, une fois de plus, qu'il était le complice de Briand, d'abord en ajournant la grève des mineurs, ensuite en faisant appel aux gendarmes deux fois le 16 octobre, une fois le 19.

« Ce sont des scélératesses qui se paient. Déjà, la section de Sallaumines a voté un blâme au Conseil. Il y en aura d'autres.

« Entrons tous au Syndicat pour chasser les renards qui se terrent dans le Conseil et les rats qui sont dans le fromage syndical. »

Les irréductibles qui n'ont pas voulu se rallier au Syndicat ont décidé la réorganisation de la Fédération syndicale, s'appuyant sur les considérants ainsi énoncés, dans un appel lancé aux ouvriers :

« Devant l'intransigeance des administrateurs du Vieux-Syndicat qui veulent, sous le couvert de l'Unité minière, nous réserver les pires humiliations, les camarades de la Fédération Syndicale qui ne consentent pas à devenir des machines à cotiser viennent de réorganiser la Fédération sur les mêmes bases, avec les mêmes statuts, afin de continuer la lutte entreprise contre le capitalisme.

« Camarades !

« Tous vous connaissez notre passé de lutte ! Tous vous savez que seule notre organisation a pu faire trembler les magnats du charbon, que seule elle a osé s'attaquer à la valetaille gouvernementale, toujours prête à nous torturer, à nous affamer, à nous emprisonner.

« Voilà pourquoi nous faisons appel à tous les camarades conscients pour nous seconder dans la lutte, car seule la cohésion des révolutionnaires sur le terrain corporatif peut nous donner le bien-être.

« Camarades !

« A la Fédération Syndicale réorganisée, nous faisons plutôt appel à votre énergie qu'à votre bourse, sachant que l'effort de nos volontés vaincra plus facilement les résistances patronales que les soi-disant grosses caisses syndicales.

« Voilà pourquoi nous invitons tous les anciens adhérents de la F. S., tous les dégoûtés du Vieux-Syndicat, à venir se rallier avec nous pour grimper à l'assaut du capitalisme affameur et faire rendre gorge aux patrons ».

Le siège de la Fédération à Hénin-Liétard

Le premier Congrès a décidé que le centre d'action de la Fédération Syndicale serait à Hénin-Liétard. Le Conseil d'administration a été formé comme suit :

Secrétaire, M. P. Verriez ; secrétaire adjoint, M. Ph. Renaud ; trésorier, M. O. Mayeur, et trésorier adjoint, M. E. Debièvre ; administrateurs, MM. Pizetti, Pamart, Lecoustre, Leglaud, Cognet, Vilain.

« Dès que la réorganisation sera terminée, dit un ordre du jour, nous demanderons la réadmission de la Fédération syndicale à la C. G. T., en nous basant sur notre passé de luttes et en signalant le manque d'initiative, le parti-pris désorganisateur qui existe chez les pontifes du réformisme ».

Crise minière à Carmaux

Les mineurs du bassin houiller de Carmaux ont tenu une réunion, au cours de laquelle il leur a été donné connaissance de la réponse de la Compagnie à leur demande d'augmentation de 0 fr. 50 par jour pour tout le personnel, motivée par la cherté des vivres.

Par lettre adressée aux Syndicats, la Compagnie porte à la connaissance de ses ouvriers qu'en aucune façon elle n'entend toucher aux salaires types, établis conformément aux dispositions de la sentence arbitrale, intervenue entre elle et ses ouvriers, en mars 1892, mais qu'elle se basera exclusivement sur les bénéfices réalisés pour supprimer, maintenir ou élever les allocations consenties sous forme de primes et payées actuellement en fin d'année.

Après avoir pris connaissance de la réponse faite dans le sens qu'on vient de lire, les mineurs, réunis dans la salle du Syndicat, rue Victor-Hugo, ont voté l'ordre du jour suivant :

« Les mineurs du bassin houiller de Carmaux regrettent que la Compagnie, dont les bénéfices annuellement réalisés sont considérables, n'ait pas accueilli cette demande d'augmentation qui n'est que trop justifiée ; prennent acte de la promesse de celle-ci, déclarant que, dans une réunion du conseil d'administration qui aura lieu dans le courant de décembre prochain, en déterminant la part des bénéfices qui doit être distribuée au personnel sous forme de primes, il tiendra compte, dans la mesure du possible, de la requête qui lui a été adressée le 4 septembre dernier ».

Vingt-sept mille mineurs anglais en grève

27.000 mineurs des mines du pays de Galles ont décidé la grève.

Chez les Cheminots

Appel des Cheminots français à leurs camarades anglais

A la suite de la récente grève des cheminots, le Syndicat des travailleurs des chemins de fer français a adressé à la Fédération générale des Syndicats anglais la lettre suivante :

« Les employés de chemins de fer de France, après avoir déclaré la grève générale de tous les réseaux français et soutenu leur mouvement pendant huit jours, ont dû reprendre le travail.

« Meurtris, ils ont dû céder devant la répression brutale d'un gouvernement qui n'a pas craint, pour assurer le succès des compagnies, d'employer les moyens les plus illégaux, et les plus arbitraires : provocations, mobilisations, perquisitions, arrestations, tout a été tenté contre nous. Aussi le comité de grève du Syndicat national et de la Fédération des mécaniciens et chauffeurs a cru ne pas pouvoir conseiller la continuation de la lutte, afin de sauvegarder les organisations syndicales.

« Il était permis de croire que le gouvernement et les compagnies cesseraient toutes hostilités après la reprise du travail. Or il n'en est rien. Les révocations sont de plus en plus nombreuses, des milliers de nos camarades sont jetés à la rue, les perquisitions continuent, si bien que de nombreuses familles sont plongées dans la plus grande misère.

« Devant une telle situation, notre organisation a décidé de faire appel aux organisations ouvrières de tous les pays et de leur demander de bien vouloir appuyer de leur solidarité pécuniaire les emprisonnés, les révoqués et leurs familles.

« Nous sommes persuadés que ce n'est pas en vain que nous nous adressons à vous, et que les travailleurs organisés de l'Angleterre se feront un devoir d'aider leurs frères cheminots de France ».

La Fédération anglaise, dans sa réponse, tout en assurant les cheminots français de sa sympathie, les informe qu'elle ne peut leur venir en aide pécuniairement, ayant elle-même de nombreuses familles à soutenir. La lettre de la Fédération anglaise termine par ces mots :

« Vous comprendrez que nous avons nous-mêmes besoin de toutes nos ressources disponibles, et qu'en conséquence il nous serait extrêmement difficile d'obtenir des souscriptions pour une autre cause.

« Veuillez expliquer la situation aux membres de votre syndicat ».

Les Cheminots d'Allemagne réclament une augmentation de salaire.

Sous le titre « Réunion de protestation », le « Lokal Anzeiger » annonce aujourd'hui que quatre mille ouvriers de l'Etat, représentant les ouvriers de chemins de fer, l'Union des ouvriers de chemins de fer, l'Union des ouvriers des télégraphes et l'Association des personnes employées dans les arsenaux, se sont réunis en un syndicat et ont déclaré dans cette réunion ne pas vouloir, comme leurs collègues français, se servir de la grève pour obtenir une meilleure situation, mais exiger que leur comité ne soit pas considéré comme simplement décoratif et réclamer un salaire journalier moyen de 4 fr. 05 (3 marks 24).

DEUX CONGRÈS

Les Mutualités scolaires

Le congrès national des mutualités scolaires publiques s'est ouvert lundi, à l'hôtel de la Ligue de l'enseignement, sous la présidence de M. Alexandre Ribot, sénateur, membre de l'Académie française.

M. Edouard Petit, inspecteur général de l'instruction publique, délégué du ministère, a souhaité la bienvenue aux assistants.

M. Ribot a félicité les administrateurs des sociétés mutuelles, rendu hommage au créateur des scolaires, J.-C. Cavé, insisté sur la puissance de l'association et tracé le rôle futur de la mutualité scolaire dans l'application de la loi des retraites.

Après une intéressante discussion, le congrès a émis les vœux suivants :

1° « Que la mutualité scolaire, poursuivant son action, s'oriente de façon à servir elle-même d'intermédiaire entre ses membres obligatoirement assurés et l'établissement assureur pour l'application de la loi (loi du 5 avril 1910 sur les retraites ouvrières et paysannes) ;

« Et que les règlements d'administration publique soient établis conformément aux vœux du conseil supérieur de la mutualité, afin de rendre plus facile la tâche sociale que la mutualité est prête à assumer ;

2° « Que les mutualités scolaires étudient les moyens de faire participer les enfants indigents ou de familles nombreuses aux bienfaits de cette institution. »

Le congrès a tenu une nouvelle séance ce matin à la mairie du 19e arrondissement, sous la présidence de M. Ferdinand-Dreyfus, sénateur. Elle a été consacrée au rôle des associations et des patronages.

M. Ferdinand-Dreyfus a insisté sur la portée pédagogique et sociale de la mutualité scolaire : « Une loi d'obligation comme celle du 5 avril 1910 ne peut être acceptée que si elle est populaire. Pour faire comprendre aux salariés la nécessité du versement, il faut les initier dès l'enfance à la pratique de la prévoyance et que leur apprentissage de mutualiste commence à l'école ».

Les maires, et par suite les instituteurs secrétaires de mairie, auront aussi à participer au fonctionnement de la loi du 5 avril 1910 comme agents de réception et de transmission des cartes et des demandes de liquidation.

Notre corps enseignant saura se montrer à la hauteur de ses devoirs d'éducateur social.

Sur le rapport de M. Chaintreau, le congrès a énuméré les services que les petites A et les patronages rendront à la mutualité scolaire par la propagande, par l'éducation et par le concours qu'elles apporteront à la perception des cotisations.

Il a émis le vœu que les statuts des mutualités scolaires soient modifiés de façon à consacrer une partie de leur bien à l'envoi de petits mutualistes débiles dans les colonies de vacances et dans les écoles en plein air.

M. Mesureur a donné des détails sur la participation des assistés de la Seine à la mutualité scolaire, dans les départements où ils sont placés.

La séance de clôture a eu lieu hier, à deux heures, sous la présidence de M. Deschanel, qui a résumé élégamment l'œuvre du congrès.

Hier matin les congressistes ont inauguré une plaque commémorative sur la maison de la rue d'Allemagne où est né J.-C. Cavé, le fondateur de la première société mutuelle scolaire.

Les Jeunesses républicaines

On y parle de Syndicalisme

La question du syndicalisme a donné lieu lundi après-midi au congrès des jeunesses républicaines à d'intéressantes discussions auxquelles ont pris part MM. Siou-Gelly, rapporteur ; Yves Guyot, ancien ministre; Bled, de la Confédération générale du travail ; Cruppi, ancien ministre, et Villemin, président du groupe des chambres syndicales patronales du bâtiment.

M. Siou-Gelly a fait un historique complet du syndicalisme en remontant au compagnonnage et a consacré une longue étude à l'esprit et à l'application de la loi de 1884 sur les syndicats. Il conclut que seule l'association professionnelle peut permettre aux travailleurs de défendre leurs droits et leurs intérêts, mais à la condition que ces associations restent sur leur véritable terrain d'action et ne cherchent pas à entraver la vie sociale et nationale.

M. Yves Guyot défend la thèse de l'individualisme

La thèse de l'individualisme a été défendue par M. Yves Guyot qui a présenté le syndicalisme théorique comme un parti aristocratique qui, dédaigneux de l'ordre et des lois, s'arroge le droit d'arrêter, selon son bon plaisir, l'activité économique de la nation. Il est l'ennemi de la bourgeoisie et cependant ses chefs sont, en majeure partie, candidats à des situations bourgeoises: ils n'attendent que le moment propice pour émigrer. En terminant, M. Yves Guyot reproche au syndicalisme de ne pas avoir de « doctrines » et de se retrancher uniquement derrière une politique « d'agitation, de violence et de brigandage » intolérable dans la société actuelle.

La C. G. T. — Un incident

Mais voici M. Bled, de la C. G. T., secrétaire de la Bourse du Travail. Pendant plus d'une heure, il fera le procès du capitalisme et des bourgeois ; il parlera, à la stupéfaction de ses jeunes auditeurs qui l'écouteront cependant sans l'interrompre, de « vendus, imbéciles, tarés, jouisseurs » ; il proclamera que le dernier laveur des wagons de la Compagnie du Nord a autant d'intelligence que l'ingénieur en chef ; il affirmera que la C. G. T. veut se faire le régulateur de la production et de la consommation, qu'elle est « apatriote » et par suite antimilitariste.

Discours de M. Cruppi

M. Cruppi prend ensuite la parole. L'ancien ministre se déclare « épouvanté » autant par l'économie orthodoxe de M. Yves Guyot que par le syndicalisme révolutionnaire de M. Bled. Il répudie ces théories par trop égoïstes et célèbre, dans la loi de 1884, le principe d'une grande et belle évolution, d'une révolution pacifique, qui, faisant comprendre à tous la nécessité de l'association moderne, a décrit d'un seul coup la vieille maxime de « l'homo homini lupus ».

« La C. G. T., ajoute M. Cruppi, est une force ; il faut le dire, et elle a un idéal, je me plais à le reconnaître. Mais son idéal ressemble un peu à celui des gens qui croient à des vertus extraordinaires, surnaturelles. « La C. G. T. est le Lourdes du syndicalisme ». Ils y croient comme on croit au miracle.

« Miracle de l'antipatriotisme, miracle du sabotage, miracle de tout. En toute bonne foi, ils croient transformer la société d'un coup de baguette magique, mais ils ne peuvent pas y croire. Ils se disent révolutionnaires, mais ce sont des évolutionnistes. La vérité est que tout évolue lentement au gré des révolutionnaires, mais il y a une évolution, c'est indéniable. Les problèmes deviennent très complexes aujourd'hui. On ne peut donc pas les résoudre à la hâte. Quant à la violence, elle ne saurait rien créer de durable. »

Et se tournant vers M. Bled, l'ancien ministre du Commerce lui dit : « Faisons des choses pratiques. Donnons aux employés une loi sur les bureaux de placement. Sauvons l'ouvrier de l'alcoolisme, et mettons fin à la crise de l'apprentissage. »

Après avoir fait le procès du sabotage et de l'antipatriotisme, M. Cruppi engage les travailleurs à maintenir leurs libertés syndicales, à les développer dans la plus grande sagesse et à respecter la loi, véritable détermination du droit de chacun.

Contre la loi de 1884

M. Villemin, président de la chambre syndicale des entrepreneurs, attaque la loi de 1884 qu'il déclare insuffisante et inapplicable. « Il faut, dit-il, que cette loi soit modifiée pour que les responsabilités soient effectives en même temps que cette loi assurera de façon certaine la liberté du travail des non-syndiqués. Il faut que cette loi soit ramenée à son véritable objet qui est de permettre le débat entre patrons et ouvriers sur le prix de la valeur marchande du travail et préparer la voie au contrat collectif ».

M. Villemin a préconisé les commissions mixtes dans les conseils d'administration, la représentation corporative au Parlement et la refonte de la loi de 1867 sur les sociétés et de la loi de 1901 sur les associations.

Finalement le congrès a adopté le vœu suivant :

« Le congrès de 1910,

« Considérant que le syndicat est l'organe indispensable pour arriver à l'émancipation intégrale des travailleurs ;

« Considérant que le syndicalisme doit être une œuvre pacifique d'éducation de la classe ouvrière et que ce serait la faire dévier de la mission qui lui est impartie que d'enseigner ou de pratiquer l'action directe, l'antimilitarisme, la grève générale, le sabotage ;

« Considérant que, seul, un régime démocratique peut lui donner la liberté et les facilités nécessaires pour le triomphe de ses revendications ;

« Considérant, enfin, que le droit syndical appartient à tous et qu'il ne saurait être fait d'exceptions contre les travailleurs appartenant aux services publics ;

« Emet le vœu :

« Que la loi de 1884 soit appliquée dans le sens le plus large et qu'aucune atteinte n'y soit portée en en restreignant l'exercice ;

« Que le droit de se syndiquer soit donné aux fonctionnaires de l'Etat, du département et des communes ;

« Qu'enfin l'Etat substitue à l'autorité omnipotente des chefs, au système impérialiste, un régime démocratique en appelant les représentants mandatés de ces divers ordres de fonctionnaires à la collaboration dans la direction et la gestion de leurs services respectifs ».

La crise de l'apprentissage

Hier matin, le congrès, sur le rapport de M. Marx, secrétaire de la Jeunesse républicaine du 17e arrondissement, a discuté la question de l'apprentissage.

M. Dubief, ancien ministre du commerce, auteur du projet de loi sur l'enseignement technique et professionnel, a fait un exposé complet de la question ; il a recherché les causes de la crise de l'apprentissage et les remèdes qu'il convenait d'y apporter.

Un industriel, M. Gabelle, est venu soumettre à son jeune auditoire les résultats de son expérience. S'il n'y a plus d'ouvriers capables d'exécuter certaines commandes, c'est qu'on ne veut plus s'astreindre à un long apprentissage, c'est que l'amour du métier disparaît de plus en plus. Il voudrait que l'on revînt à la loi de 1874, mais en l'étendant. Les enfants de onze à quinze ans seraient soumis à la règle du demi-temps : six heures à l'atelier et six heures à l'école.

Il demande des récompenses pour l'ouvrier qui a formé un apprenti et réclame enfin que le contrat de louage ne soit plus verbal, mais écrit, afin que le patron soit obligé de dire de quel travail il chargera l'enfant.

Le congrès a émis un vœu en faveur de l'organisation de l'enseignement technique et professionnel et des mesures à adopter par le Parlement pour remédier à la crise de l'apprentissage.

L'ESPIONNAGE

Un individu arrêté près de Toul a fait l'aveu de sa trahison

Il y a trois jours, la 12e brigade mobile procédait, sur la ligne ferrée de Pont-à-Mousson à Frouard, à l'arrestation du nommé Groux, mécanicien ; cela passa complètement inaperçu. De tous côtés, on fit silence sur cette arrestation, dont la valeur fut même contestée.

Goux, qui travaillait sur les chantiers du fort en construction de Trondes, près de Toul, était inculpé d'espionnage pour le service de l'Allemagne. Il vient de faire des aveux complets.

Il est né, en 1879, à Saint-Loup-sur-Semouse (Haute-Saône), et habitait en dernier lieu à Pont-à-Mousson.

De l'autre côté du Rhin

Le « Journal » a signalé, récemment, le drame qui s'était déroulé près du fort de Chesny.

Un berger voulut ramener une vache égarée sur le terrain militaire. Il fut arrêté, et comme il tentait de s'enfuir, le factionnaire Sorg le tua raide d'une balle au cœur.

Les autorités militaires font maintenant connaître les résultats de l'instruction ouverte sur cette affaire. Ils sont des plus surprenants. La victime, le berger Leoni Placet, était un Italien d'origine, et il avait été embauché par le fermier Perrieux quatre jours seulement avant le drame. Son livret portait qu'il était marié. Or, non seulement on n'a pas retrouvé sa femme, mais on n'a même pas retrouvé son village natal. Les autorités militaires en concluent que Placet devait être un espion. Elles ajoutent que Placet n'avait ni la tournure ni l'allure d'un simple gardeur de bestiaux.

La population lorraine n'est pas rassurée par cette explication. Il est, en effet, évident que le factionnaire Sorg ignorait la prétendue qualité de Placet et qu'il aurait tiré sur tout autre homme désarmé aventuré sur le terrain militaire.

L'Allemagne achète des aéroplanes

Le ministre de la guerre allemand, à la suite des essais de Dœberitz, a acheté cinq aéroplanes dont voici la liste : un Farman, un biplan Aviatik, un Sommer, un Wright et un monoplan Rumples-Elrich.

Exécution capitale à Philippeville

Ce matin a eu lieu l'exécution capitale de Ben Abdezarag Chabane, condamné à mort en août dernier par la Cour criminelle de Philippeville pour assassinat et tentative d'assassinat.

A cinq heures et demie, les magistrats, le greffier et l'iman ont réveillé le condamné, lui annonçant qu'il allait mourir. Ce dernier a répondu simplement : « Mektoub » (c'était écrit). Il a demandé une tasse de café et une cigarette.

La toilette faite, Chabrane a été conduit sur la place des Chameaux. Il a été porté sur la bascule sans dire un mot. A six heures, sa tête tombait.

Le corps a été emporté immédiatement au cimetière musulman.

Deux compagnies de zouaves et des brigades de gendarmerie assuraient l'ordre et contenaient la foule, très nombreuse, mais où l'on remarquait l'absence des indigènes.

La mort d'un loup de mer

A moitié chemin entre la Havane et la Floride, le 17 octobre, la goélette « Holliswood » était désemparée et prête à couler, lorsque son équipage fut sauvé par le navire norvégien « Harald ». Lorsque les sept hommes de l'équipage eurent quitté l'épave, ils s'aperçurent que le capitaine était resté à bord. Ils revinrent pour le décider à abandonner la goélette ; mais le capitaine Walls répondit qu'après avoir passé cinquante ans à la mer, il lui était impossible d'abandonner un navire dont il avait le commandement. Si la goélette coulait, il coulerait avec elle. Et il pria les hommes de son équipage de faire ses adieux à sa femme.

Aucune supplication ne put décider le capitaine, et, finalement, le « Harald » s'éloigna.

Il est probable que, peu d'heures après, le « Holliswood » a coulé.

Une révolte au Congo

Le chef de bataillon Blaise, commandant les troupes du Moyen-Congo, vient de rentrer à Brazzaville, revenant d'une tournée à l'intérieur. Il a apporté la nouvelle d'un soulèvement des indigènes de la tribu des Bakotos. Ceux-ci avaient attiré un Européen, gérant d'une factorerie, dans un guet-apens, auquel il n'avait échappé que par miracle ; ils avaient aussi incendié un dépôt de caoutchouc appartenant à une Compagnie concessionnaire.

L'administrateur Marchand, commandant la région, se dirigea avec quarante tirailleurs vers le pays soulevé ; les Bakotos, prévenus, purent réunir une troupe de près de 2.500 hommes armés de fusils, et quand l'administrateur arriva, il trouva cette troupe disséminée dans une quinzaine de villages, tous fortement retranchés. L'administrateur Marchand avisa de ces faits le commandant Blaise, qui se trouvait en tournée dans le N'goko-Sangha.

Le commandant arriva avec le lieutenant Didier et 75 Sénégalais.

Les deux troupes du commandant Blaise et de l'administrateur Marchand, après un mois de lutte, enlevèrent les villages fortifiés les uns après les autres et dispersèrent les rebelles, dont ils tuèrent ou blessèrent un grand nombre.

Nous avons eu, au cours de ces actions, un tirailleur mort et une vingtaine de tirailleurs blessés, dont quelques-uns ont succombé depuis.

LES IMBROGLIOS DU MARIAGE

On vient de célébrer à Lombers, près d'Albi (Tarn), le mariage d'un veuf avec une fille âgée, ce qui n'a rien d'extraordinaire en soi.

Mais ce veuf se trouve être le beau-père du frère de la mariée, qui sera donc la belle-mère de son frère, et, à la fois, la tante et la grand'tante des deux filles de celui-ci.

Le marié, tout en étant beau-père du frère de son épouse, sera aussi son beau-frère, et l'oncle et le grand-oncle de ses filles.

De plus, une autre fille du marié a épousé un frère de la première épouse du frère de la mariée... Mais arrêtons là cet imbroglio, qui se compliquera encore si les nouveaux époux ont des enfants.

CONTES POUR TOUS

-Petit-Noir-

Dans les bars de la rue Montmartre, on l'avait, *sans effort*, baptisé « Petit-Noir ». C'est qu'il était d'un bel ébène, luisant et tenace, que toutes les essences de l'Arabie heureuse devaient renoncer à dissoudre! Et pourtant il vivait — ironie ! — parmi les savons et les crèmes philodermiques, au seuil de la *Parfumerie Soudanaise*, prompt à ouvrir la porte aux clientes fardées, et exhibant généreusement, comme une enseigne, tout ce qu'il avait de blanc sur lui : ses dents !

Petit-Noir, au surplus, aurait dû vivre heureux. Les vœux les plus excessifs de son enfance africaine étaient dépassés. Il avait un costume de drap bleu, à boutons dorés, tel qu'en portent les chasseurs des restaurants, et une casquette de chauffeur à visière vernie, avec une petite gourmette de nickel : le dernier mot de l'élégance. Il avait de quoi payer un innommable garni qui lui apparaissait, au souvenir de sa case originaire, plus luxueux que les palais de la *reine de Saba*. Il avait tout cela !

Mais ce qui manquait à Petit-Noir, c'était l'amour !

Non qu'il eût gardé le souvenir de quelque négresse luisante, à la poitrine flasque, ainsi qu'il convient aux Vénus de la descendante de Cham. Petit-Noir ignorait la nostalgie et le mélancolique retour des déracinés vers les êtres et les choses qui meublèrent leur enfance !

Mais Petit-Noir nourrissait un rêve, un *rêve immense et poignant* ; une image éblouissante habitait son crâne crépu, son cœur de sauvage abritait un sauvage désir. Et l'objet de ce désir... Pauvre Petit-Noir ! Il faut avoir bu des trois-six et des fines, des mêlés-cassis et des bocks géants au bar des Deux-Hémisphères, à l'angle de la rue de Provence, pour savoir ce peut être une créature terrestre qui trône, en corsage clair, casquée d'ardents cheveux blonds, entre un percolateur nickelé et la pyramide de bouteilles que domine, comme une couronne, une assiette d'œufs durs peints en rouge ! Cette déesse redoutable, adorable et bienfaisante, Mlle Sidonie, gérante du bar, unissait au prestige de sa fonction tous les charmes de la femme ! Et c'est vers elle, étoile, que Petit-Noir, ver de terre, avait levé les boules de loto de ses yeux de nègre. Hélas ! des yeux de nègre qui ne peuvent même pas être cernés !

Sidonie avait peut-être remarqué l'extase angoissée de l'homme de couleur, mais l'idée de concéder quelque importance à un tel soupirant ne l'avait jamais effleurée !

***

Un matin, au bar, un chauffeur au service d'une femme de théâtre, et que l'on appelait « l'artiste », parce qu'il lisait *Comœdia*, dit à Petit-Noir :

— Qu'est-ce que t'attends, mon vieux, pour faire tes débuts ? V'là le théâtre des *Bouffes-du-Sud*, qui monte une pièce antique. Il faut deux nègres dans la figuration... Tiens, regarde, là, dans le journal : *l'administration demande de beaux nègres*. Faut t'enrôler, Petit-Noir ! Mais ne perds pas de temps !

Cette perspective s'offrit au nègre comme un émerveillement ! Monter sur les planches, vêtu de parures éclatantes ! Etre le point de mire d'une salle étonnée !... Oui, mais serait-il choisi ? Il devait y avoir de la concurrence ! Petit-Noir fila au théâtre, à l'heure du déjeuner, en sortant de la parfumerie.

Par bonheur, la répétition n'était pas terminée et l'administrateur était encore là !

— Vous venez pour la figuration ? C'est bien, je vais vous montrer à la directrice !

La directrice vint. Elle examina Petit-Noir du haut de son face-à-main.

— Il est noir ! dit-elle.

Et on l'engagea. Vingt sous par soirée ! Et une souquenille écarlate qui lui donnait beaucoup d'allure.

On répéta. Petit-Noir, adossé à une colonnette, éclairait d'un flambeau l'orgie des courtisanes pendant tout le troisième acte. Il avait adopté une pose gracieuse et cambrée. Les actrices le frôlaient en passant. Quelques-unes appuyaient sur son bras leur main poudrerizée, pour voir si « cela prenait » sur sa peau ! Il connut de suaves contacts et but de l'eau de Cologne. Il chipa des bonbons et rafla des cigarettes.

Le soir de la première, son succès personnel fut grand. « Le beau nègre ! » disait-on dans la salle. Il triomphait de son collègue, le second nègre, qui n'avait qu'une courte apparition et n'existait pour ainsi dire pas ! Il le mit dans sa poche !

Les soirs suivants, Petit-Noir prit de l'assurance... Il risquait des mouvements, des gestes larges. Il saluait à l'antique, le bras tendu, lorsqu'il arrivait avec son flambeau.

Au programme, on l'avait inscrit sous le nom de Kiki. *Cela faisait plus « nègre »*.

Un matin, à la fin de la première semaine, il fit son apparition au bar, qu'il avait délaissé quelques jours par malice.

Les habitués étaient informés de son succès par le chauffeur de la divette. On fit à Petit-Noir un accueil triomphal. Mlle Sidonie n'avait pour lui que des sourires. Et quels sourires...

— Maintenant que vous êtes au théâtre... balbutia-t-elle.

Cette entrée en matière amena bien vite une demande de billets de faveur. Petit-Noir avait droit, comme tous les artistes, à son « service ». Il l'exigea. Il l'obtint.

Le soir où Mlle Sidonie vint aux *Bouffes-du-Sud*, le nègre, portant son flambeau, sourit à la salle avec persistance. Il avait retrouvé dans son pagne de pourpre la noblesse d'attitudes de sa race oubliée. Il était fier. Ses dents étincelaient !

Quand le rideau tomba, Petit-Noir se rhabilla vite. (Il ne perdait pas de temps à se démaquiller !) Un instinct obscur l'avertissait que son destin allait s'embellir. Il ne se trompait pas. Dès qu'il eut franchi la porte du théâtre, il chancela : Mlle Sidonie, radieuse, l'attendait à la sortie des artistes !

José de BERYS.

Frappée d'amnésie sur la scène

Mlle Luce Sternet a été frappée subitement d'amnésie, tandis qu'elle interprétait sur la scène du théâtre municipal de Bayonne le rôle de Carmen dans le chef-d'œuvre de Bizet.